

I COMPOSITION

Professeur Marc BRODIN

Docteure Marie-Hélène CERTAIN

Professeur Serge GILBERG

Docteur Yves GRILLET

Docteur Michel LEGMANN

Docteur Jean-Claude REGI

Professeur Jacques ROLAND

(Docteur Yannick MARTIN)

II RAPPORT

COMMENTAIRES SUR LE BARÈME

Le groupe de travail chargé d'élaborer le barème applicable à tous les médecins, pour toutes les disciplines, a pris en compte le temps moyen consacré à la FMC dans les pays d'Europe qui l'ont déjà instituée.

Pour cette raison, il lui apparut raisonnable et conséquent de prévoir une semaine par an à réserver à la formation, correspondant à 40 points annuels qu'il conviendra d'acquérir, soit un quota total de 200 points par période quinquennale.

Pour pouvoir satisfaire à cette obligation, les médecins disposeront à leur guise de différentes possibilités que le groupe de travail a identifiées et réparties en cinq classes, chacune ouvrant droit à l'obtention d'un quota de points maximum de manière à devoir mixer plusieurs types d'engagements et, en tous cas, au moins trois, pour finaliser une formation, aucun groupe ne permettant, à lui seul, de réaliser le total préconisé compte tenu des dotations attribuées.

Le groupe N°1 est l'un des plus importants en terme de dotation de points car il prend en compte les moyens les plus habituels, les plus répandus, les plus accessibles et il tient compte du tissu associatif et universitaire existant qui, jusqu'à présent, a déjà fait ses preuves et largement concouru à la formation des médecins.

En se structurant davantage à travers les règles définies pour les agréments et précisées par le C.N.F.M.C., ce groupe demeurera le moyen le plus habituel pour la validation de l'obligation de la plupart des médecins libéraux.

Dans cette catégorie, les contrôles sont aisés par le biais de listes d'émargements donnant lieu à des certificats de participation.

Le groupe N°2 met l'accent sur les engagements dans la démarche qualité au moyen de l'évaluation des pratiques professionnelles, devenue obligatoire dans la loi du 17 août, qu'il s'agisse de méthodes individuelles ou collectives. C'est le deuxième groupe le plus important en terme de dotation de points.

Le groupe N°3, qui concerne les engagements dans les domaines de la formation et de la recherche, est simple à identifier et n'exige pas de commentaires particuliers. Il sera facile à contrôler par les attestations des organismes auxquels les participants sont affiliés.

Le groupe N° 4 tient compte des investissements de nombre des médecins dans des fonctions de représentation professionnelle diverses et du temps qu'ils y consacrent en termes de réflexion, d'élaboration de rapports et projets, d'organisation de réunions au nom de l'ensemble de la profession. Et ce d'autant plus que cela concerne les actions de santé publique locale, régionale, nationale et/ou communautaire, qu'elles soient déterminées par les tutelles ou décidées par le C.N.F.M.C.

Le groupe N°5 a trait aux lectures, abonnements divers, livres, journaux, revues que chaque médecin consulte régulièrement et, dans un esprit d'ouverture, d'accueil, d'incitation à entreprendre une FMC plus structurée. Il a été décidé d'attribuer un quota de 5 points par an à chaque médecin pour cette catégorie sans que cela ne fasse l'objet d'autres contrôles que la production éventuelle des preuves des abonnements aux revues scientifiques et achats de livres, CD-ROM... En revanche, un bonus de 5 points est attribué aux publications accompagnées de tests de lecture périodiques.

Il conviendrait de souligner que dans chacun des groupes identifiés, les thèmes dits prioritaires pourraient faire l'objet d'un bonus par rapport au quota de points initialement attribué.

Proposition barème

40 points heures par an, soit 200 points heures sur 5 ans

Critères de validation des programmes et des contenus définis par le CNFMC

Barème s'appliquant à toutes les disciplines. Mixer au moins 3 groupes sur les 5 ans

Possibilité de « bonus » en fonction de politique défini par le CNFMC (ex thèmes prioritaires, politique incitative sur l'évaluation)

	Exemples de moyens	Barème	Justificatifs, commentaires
Groupe 1 Formations présentielles	Soirées EPU Cycles de formation en soirées, ou journées Participation à groupe de formation local Séminaires, colloques et congrès DU et DIU Staffs hospitaliers, etc...	Heures attribuées au prorata de la durée réelle de la formation sur la base de : 1 journée = 7 heures ½ journée = 3 heures 30 1 soirée = 2 heures 30 30 points heures / an	Liste d'émargement Durée certifiée Attestation délivrée par une association agréée
Groupe 2 Procédures d'évaluation	Engagement dans une démarche qualité par l'évaluation des pratiques et/ou des compétences grâce à tous outils validés par l'HAS - individuelle : bilan professionnel, EPP, audit de pratiques, analyse démarche décisionnelle comme STEP - collective : groupes d'échanges de pratiques, groupes qualité, groupes de pairs... - mixte : bilan de compétences	Selon le type de procédure 30 points heures / an	Attestation délivrée par un organisme agréé.
Groupe 3 Engagement dans le domaine de la formation et/ou de la recherche	Formateur en FMI : maîtrise de stage, participation régulière à l' enseignement ou la direction de thèse Formateur de FMC Coordination ou participation active et répétée à des travaux de recherche ou d'évaluation, élaboration de référentiels	20 points heures / an	Attestation du collège, de l'association de FMC ou du groupe de recherche
Groupe 4 Fonction/ Représentation professionnelle	Fonctions au service de la profession quelque soit le champ d'intervention : ordre, syndicats, organisation de la formation, participation à des commissions officielles ou institutions, PDS et régulation, actions locales de promotion de la santé, participation à des actions de santé publique ou santé communautaire comme : -campagnes de prévention et dépistage -participation suivie dans un réseau de soins ou de santé	15 points heures / an	Attestation de l'organisme ou de la structure
Groupe 5 Formations individuelles	Lecture de revues, livres, CR-ROM et DVD, télémedecine, tous supports pédagogiques... Publications avec tests de lecture	5 points heures / an « libres » + 5 points si tests de lecture	Éventuellement sur recueil de justificatif d'abonnement.